



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE LE 3 FÉVRIER 2025 À LA SALLE GILLES-MOREAU, 200, CÔTE DE LA MER

Sont présentes : Silvie Côté, Pascale Brouillette, Christiane Pelletier, Véronique Béliveau et Suzette de Rome.

Est absent : Stéphane Fraser.

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More, maire.

Également présent(e)s : Marie-Hélène Harvey, directrice générale / greffière-trésorière, et Benoit Rheault, coordonnateur aménagement et urbanisme / assistant-greffier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire, Vincent More.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Véronique Béliveau

Appuyée par Silvie Côté

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-02-16

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2025

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance [à noter : la résolution #2025-01-12 comprend le montant corrigé de l'aide financière, c'est-à-dire 64 105,37 \$ provenant du fonds région et ruralité de la MRC de Rivière-du-Loup, pour l'acquisition et l'installation de luminaires solaires] ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier

Appuyée par Pascale Brouillette

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-02-17

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. INFORMATION DE LA MAIRIE

Vincent More fait un suivi de la problématique de consommation anormale d'eau potable constatée les 24 et 25 janvier dernier : il s'agissait d'un bris de tuyauterie dans une résidence.

Un suivi est également fait quant à la rencontre récente avec la députée Amélie Dionne :

1) la problématique de la couverture cellulaire dans la municipalité devrait être résolue en 2026 ;

2) Concernant le programme PRIMEAU (Programme d'infrastructures municipales d'eau), la députée s'est engagée à faire des vérifications avec le cabinet de la ministre des Affaires municipales afin de trouver une solution à notre problématique (la municipalité compte plusieurs résidences saisonnières, lesquelles ne sont pas admissibles à une aide de ce programme).

Enfin, Vincent More fait le point sur les nouveautés concernant la gestion des matières résiduelles. Il informe que la délégation de cette compétence à la MRC de Rivière-du-Loup vise à faire des économies d'échelle. Il rappelle que le gouvernement québécois souhaite que 65 % des matières soient détournées de l'enfouissement : il faut donc



améliorer la récupération (bac bleu) et la gestion des matières organiques (bac brun). Sur ce point, la Municipalité a pris la décision de faire don, à ses citoyens, de sacs pour le compostage.

5. INFORMATION DES CONSEILLER(ÈRE)S

Christiane Pelletier informe que les comités « Environnement » et « Avenir de l'église » poursuivent leur travail.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité est dotée d'un règlement relatif à la gestion contractuelle; ce règlement porte le numéro 2019-05-394;

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* stipule qu'au moins une fois l'an, la Municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-02-18

QUE le conseil municipal dépose le rapport annuel 2024 concernant l'application du *règlement relatif à la gestion contractuelle de la Municipalité*. Ce rapport couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

7. FIN DE PROJET : FINANCEMENT DE LA PHASE 1B DU PROJET DE SENTIERS DE VÉLO DE MONTAGNE

ATTENDU QUE la phase 1B du projet de sentiers de vélo de montagne est complétée et attendu que les dépenses 2024 de cette phase s'élèvent à 128 471,04 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-02-19

QUE le conseil municipal précise le financement suivant s'appliquant aux dépense 2024 de la phase 1B du projet de sentiers de vélo de montagne :

Montant	Source de financement
9 341,00 \$	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
2 000,00 \$	Collège Notre-Dame de Rivière-du-Loup
1 000,00 \$	Bâtitech ltée
2 000,00 \$	Rôtisserie St-Hubert Rivière-du-Loup
5 000,00 \$	R + O Énergie inc.
5 000,00 \$	Auberge sur mer
10 000,00 \$	Premier Tech ltée
84 130,04 \$ (total)*	Véloparc du Portage (Les sentiers du Portage) * Incluant 1 256,93 \$ d'articles promotionnels
10 000,00 \$	Prelco inc.
128 471,04 \$	Total

QUE le conseil municipal corrige les résolutions #2024-05-87 et #2024-07-126 en précisant que la dépense liée au contrat avec Sentiers de l'Est inc. est financée par des dons et par la TECQ (et non pas par une partie non autrement affectée du fonds général de la Municipalité) ;

QUE le conseil municipal précise que le projet a également bénéficié d'un don en matériaux d'une valeur de 38 000 \$ en bois de la part de l'entreprise Lepage Milwork.

8. **LOCATION DE SALLE PAR L'ORGANISME VÉLOPARC DU PORTAGE (LES SENTIERS DU PORTAGE)**

ATTENDU QUE l'organisme Véloparc du Portage (Les sentiers du Portage) est un partenaire essentiel dans la gestion des sentiers de vélo de montagne de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'article 38 du *règlement de tarification 2025* permet au conseil municipal de fixer une tarification particulière pour la location de salle en raison du caractère exceptionnel et communautaire des besoins de cet organisme à but non lucratif;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Véronique Béliveau

Appuyée par Pascale Brouillette

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-02-20

QUE le conseil municipal :

- autorise la location sans frais, par cet organisme, de la salle de conférence de la bibliothèque ; de plus, la salle Gilles-Moreau pourra être louée gratuitement quatre fois l'an (période maximale de 12 heures) par cet organisme;
- souligne que ces locations devront être préalablement autorisées par la direction générale, sous réserve que ces locations n'entrent pas en conflit d'horaire avec d'autres activités;
- précise que la présente autorisation se renouvellera automatiquement à chaque année, le conseil municipal pouvant toutefois modifier ou mettre fin à celle-ci en tout temps.

9. **AJUSTEMENT AU CONTRAT INITIAL EN HONORAIRES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE**

ATTENDU QU'en 2022 la Municipalité a octroyé un contrat à la firme *Architecture Daniel Dumont inc.* pour développer le concept et effectuer les plans et devis du projet de rénovation du bâtiment de la piscine municipale, et ce, pour un montant en honoraires professionnels de 21 250 \$ (plus taxes) [réf. résolution #2022-03-42];

ATTENDU QUE la Municipalité a modifié le projet initial et qu'en conséquence la firme a soumis un ajustement à son offre initiale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté

Appuyée par Pascale Brouillette

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-02-21

QUE le conseil municipal accepte cet ajustement au contrat initial représentant une dépense de 19 200 \$ (plus taxes) et mandate la directrice générale pour signer l'acceptation de l'offre de services révisée du 20 janvier 2025 de ladite firme.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10. **PIIA : 865 ROUTE DE LA MONTAGNE (RÉFECTION DE L'EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE)**

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer sur un projet visant à rénover l'extérieur de la résidence du 865 route de la Montagne ainsi que de peindre deux bâtiments complémentaires à cette résidence ; le projet est soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le projet consiste plus précisément à :

- Remplacer des portes et des fenêtres pour améliorer l'isolation de la résidence ; les portes et fenêtres auront des cadres extérieurs en aluminium de couleur anodisée ; le type de fenêtres (fixe et à battant) ainsi que les dimensions des portes et fenêtres vont demeurer les mêmes ;
- Une partie du parement extérieur en bois sera remplacée par un parement en bois de marque Maibec ressemblant au parement actuel (gris bleu), en raison du fait que le parement y est dégradé par la pluie et le soleil ;
- Le reste du parement en bois sera peint de la même couleur que le nouveau parement;
- Deux bâtiments complémentaires seront peints de la même couleur que le nouveau parement ;

ATTENDU QUE le règlement sur les PIIA (article 3.2.1) vise notamment l'objectif suivant pour la rénovation d'un bâtiment :

- S'assurer que l'intervention s'harmonise à l'ensemble du cadre bâti spécifique au village;

ATTENDU QUE le règlement sur les PIIA (article 3.2.2) édicte notamment les critères suivants pour la rénovation d'un bâtiment :

- Les matériaux utilisés sont les mêmes que les matériaux d'origine ou, à défaut, s'y approchent en apparence et en qualité (critère 3);

- Les ouvertures (portes et fenêtres) respectent le style, la grandeur, les proportions et la disposition des fenêtres propres au style du bâtiment (critère 5);

- Les couleurs utilisées sont sobres et s'harmonisent aux couleurs du secteur (critère 6);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'approuver ce PIIA;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté

Appuyée par Christiane Pelletier

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-02-22

QUE le conseil municipal approuve ce PIIA tel que déposé.

11. DOCUMENT CONCERNANT LES REVÊTEMENTS ET LES COULEURS DES BÂTIMENTS ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT SUR LES PIIA

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Notre-Dame-du-Portage a soumis à la Municipalité un guide concernant les revêtements et les couleurs des bâtiments assujettis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA);

ATTENDU QUE ce guide constitue un document de vulgarisation visant essentiellement à aider les citoyens à interpréter le règlement et à contribuer à l'atteinte de ses objectifs;

ATTENDU QUE le règlement sur les PIIA vise à préserver l'harmonie architecturale et le caractère de villégiature de la route du Fleuve, de la rue de la Colline, de la côte de la Mer et d'une partie de la route de la Montagne ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome

Appuyée par Christiane Pelletier

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-02-23

QUE le conseil municipal salue cette excellente initiative et félicite le CCU pour la réalisation de ce guide, en particulier Mme Claire Simard pour le travail de rédaction;

QUE le conseil municipal accepte que ce document soit mis à la disposition du public sur le site internet de la Municipalité, en s'assurant que le document précise qu'il s'agit d'un document de vulgarisation n'ayant pas de valeur légale et ne remplaçant pas la réglementation.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12. ACTIVITÉS À VENIR

Silvie Côté informe des activités en cours ou à venir :

- 15 février de 10 h à 22 h – Défi plein air : ouverture des plateaux sportifs du chalet des Sports toute la journée; pétanque sur neige; initiation au ski de fond; activités pour les jeunes; encan silencieux; rallye-raquette; bain de neige; souper des élus; disco-patin; sentier aux flambeaux et feu de joie;
- 3 au 7 mars – Semaine de relâche : plusieurs activités pour les jeunes, la programmation sera sur la page Facebook de la Municipalité. Notamment, technoscience Est-du-Québec tiendra une activité en loisir scientifique pour les jeunes à la bibliothèque municipale.

Suzette de Rome mentionne que l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'organisme *Patrimoine et Culture du Portage* se tiendra le 23 février prochain. Cette même journée en après-midi, l'organisme présentera une conférence de François Morin et Éliane Huard sur leur voyage dans l'ouest canadien. Enfin, l'organisme devrait présenter ce printemps (date à déterminer) une conférence d'André Michaud portant sur la petite histoire de Notre-Dame-du-Portage au milieu du siècle dernier.



VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

13. OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire nettoyer et désinfecter les deux cellules de son réservoir d'eau potable situé à l'usine de filtration située au 196 côte de la Mer;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de l'entreprise Nordikeau inc. pour un montant forfaitaire de 7 235 \$ (plus taxes) par cellule, soit 14 470 \$ (plus taxes) pour l'ensemble du réservoir;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome

Appuyée par Christiane Pelletier

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-02-24

QUE le conseil municipal accepte ladite offre de services de l'entreprise Nordikeau inc. pour le nettoyage et la désinfection du réservoir d'eau potable de la Municipalité; à cette fin, le conseil mandate Marie-Hélène Harvey, directrice générale, afin de signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents requis.

DONS, PARTICIPATIONS ET COMMUNICATIONS

14. PARTICIPATION À UN TIRAGE AU PROFIT DE LA « FONDATION PRÉVENTION SUICIDE DU BAS SAINT-LAURENT »

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat d'un billet pour un tirage au profit de la « *Fondation prévention du suicide du Bas-Saint-Laurent* », laquelle a pour mission de supporter financièrement le *Centre de prévention du suicide et d'Intervention de crise du Bas-Saint-Laurent* (CPSICBSL);

ATTENDU QUE cet organisme communautaire a pour mission principale la prévention du suicide et l'intervention de crise;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté

Appuyée par Christiane Pelletier

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-02-25

QUE le conseil municipal achète un billet au coût de 150 \$ pour un tirage au profit de la « Fondation prévention du suicide du Bas-Saint-Laurent ».

15. MEMBERSHIP ET DON AU « CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB »

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de membership de la part de l'organisme « Centre prévention suicide du KRTB »;

ATTENDU QUE cet organisme communautaire a pour mission de répondre aux besoins de la population du KRTB concernant la problématique du suicide;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome

Appuyée par Pascale Brouillette

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-02-26

QUE le conseil municipal soit membre du « Centre prévention suicide du KRTB » pour l'année 2025 au coût de 10 \$ et fasse un don de 100 \$ à cet organisme.

16. DON À LA FONDATION LOUPERIVIENNE D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE PUBLIC

ATTENDU QUE la mission de la *Fondation luperivienne d'enseignement primaire et secondaire public* est d'encourager et de valoriser les élèves qui fréquentent les écoles primaires et secondaires du secteur public, les élèves de la formation professionnelle et les élèves du Centre d'éducation des adultes du secteur de Rivière-du-Loup et des municipalités environnantes;



EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Christiane Pelletier
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-02-27

QUE le conseil municipal fasse un don de 100 \$ à la *Fondation luperivienne d'enseignement primaire et secondaire public*.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

17. SUIVI BUDGÉTAIRE INCLUANT JANVIER 2025 : DÉPÔT DU RAPPORT D'INVESTISSEMENT ET DU RAPPORT DE FONCTIONNEMENT

Le rapport d'investissement et le rapport de fonctionnement, incluant le mois de janvier 2025, sont déposés aux membres du conseil municipal.

18. LISTE DES DÉBOURSÉS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL OU EFFECTUÉS PAR DÉLÉGATIONS - JANVIER 2025

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois janvier 2025, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-02-28

QUE toutes les autorisations de dépenses et de déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant de 305 922,41 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants sont discutés :

- Le projet de lampadaires solaires ;
- Collecte des ordures par la MRC de Rivière-du-Loup ;
- Financement des phases 1 et 1B du projet de sentiers de vélo de Montagne ;
- Ajustement au contrat initial du projet de rénovation du bâtiment de la piscine municipale;
- Projet de protection côtière ;
- Problématique de feux à l'extérieur.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Silvie Côté, la séance est levée à 20h13.

Vincent More
Maire

Marie-Hélène Harvey
Directrice générale / greffière-trésorière

Je, Vincent More, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire